

## COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 22 juillet 2025

### Délibération n° 2025-12

Décret relatif à l'attribution d'une fraction des quotas du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre aux autorités organisatrices de la mobilité locales

Le comité des finances locales,  
À l'unanimité des membres présents

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1211-3 ;

Après avoir entendu Madame Céline MOUVET, cheffe du pôle « Territoires » à la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités ;

Donne un avis *favorable* sur le projet de décret qui lui est soumis.

Le Président,



André LAIGNEL